

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/11/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/12/2017

Délibération n° D-2017-489

**Marché de gestion du stationnement payant sur voirie -
Avenant n°4**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU,
Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Gestion Urbaine
Réglementaire

Marché de gestion du stationnement payant sur
voirie - Avenant n°4

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par marché notifié en date du 22 octobre 2014, la Ville a confié à la SO SPACE, pour une durée totale ne pouvant excéder quatre années, la gestion du stationnement payant sur voirie.

Il a été complété par avenant :

- n°1, approuvé par le Conseil municipal du 14 septembre 2015, proposant aux usagers du périmètre du stationnement payant sur voirie le tarif « macaron résident » ;
- n°2, approuvé par le Conseil municipal du 7 mars 2016, mettant en place une expérimentation de solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile ;
- n°3, approuvé par le Conseil municipal du 22 mai 2017, prolongeant l'expérimentation de solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile.

Dans le cadre du déploiement du nouveau parc d'horodateurs de la Ville, les modalités de gestion des tarifs spécifiques abonnés résidents, abonnés actifs et abonnés résidents actifs évoluent.

Ainsi, les tarifs spécifiques instaurés, tels que les tarifs résidents, actifs et résidents-actifs, seront gérés via ce nouvel outil de gestion de fichier clientèle et non plus par des macarons, pour le tarif résidents, et par un « PIAF », pour les tarifs actifs et résidents-actifs.

Il convient donc d'établir un avenant n°4. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au marché de gestion du stationnement payant sur voirie ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

Marché n° 14281A001

Gestion du stationnement payant sur voirie

Avenant n°4

Entre :

La **VILLE DE NIORT**, représentée Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2017,

d'une part,

Et :

La **SO SPACE**, Société Anonyme d'Economie Mixte à Conseil d'Administration, au capital de 3.488.742,50 euros, dont le siège social est à l'hôtel de Ville de Niort, représentée par Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général, dument habilité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2017, ci-après désignée par « la SO SPACE », ou « Le Titulaire »,

d'autre part,

Il est tout d'abord exposé ce qui suit :

Par marché notifié en date du 22 octobre 2014, la ville a confié à la SO SPACE pour une durée totale ne pouvant excéder quatre années, la gestion du stationnement payant sur voirie.

Il a été complété par avenant N° 1 approuvé par le Conseil Municipal du 14 septembre 2015 proposant aux usagers du périmètre du stationnement payant sur voirie le tarif « macaron résident ».

Il a été complété par avenant N° 2 approuvé par le Conseil Municipal du 7 mars 2016 mettant en place une expérimentation de solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile.

Il a été complété par avenant N° 3 approuvé par le Conseil Municipal du 22 mai 2017 prolongeant l'expérimentation de solution de paiement dématérialisé du stationnement par mobile.

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre du renouvellement du parc des horodateurs de la ville et de la mise en place de la réforme de la décentralisation du stationnement payant, les modalités des gestions des tarifs spécifiques abonnés résidents, abonnés actifs et abonnés résidents actifs évoluent.

Le présent avenant a pour objet d'acter ces nouvelles modalités de gestion.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : NOUVELLES DISPOSITIONS TECHNIQUES

Les références aux termes PIAF ou horodateurs embarqués et macarons sont modifiées dans l'ensemble du CCTP et de ses avenants associés, ainsi en lieu et place de :

- PIAF ou horodateurs embarqués : tarifs spécifiques abonnés actifs et abonnés résidents-actifs
- Macarons : tarifs spécifiques abonnés résidents

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES LIBELLES DE PRIX UNITAIRES

Les libellés des prix unitaires du devis estimatif quantitatif relatif à la gestion des horodateurs miniatures embarqués (PIAFS actuellement) sont modifiés comme suit :

Gestion des abonnés actifs et résidents-actifs

DESIGNATION
Forfait de gestion des abonnés actifs et résidents-actifs. Pour un nombre compris entre 1 et 600
Forfait de gestion des abonnés actifs et résidents-actifs. Pour un nombre compris entre 600 et 1 200
Forfait de gestion des abonnés actifs et résidents-actifs. Pour un nombre compris entre 1200 et 1 800

Le libellé du prix unitaire, créé par l'avenant n°1, relatif à la gestion des macarons pour les résidents est modifié comme suit :

Gestion des abonnés résidents

ARTICLE 3 : NOUVELLES MODALITES DE GESTION

La ville, dans le cadre du déploiement des nouveaux horodateurs, met à disposition du titulaire un logiciel de gestion des abonnés.

Les tarifs spécifiques instaurés tels que les tarifs résidents, actifs et résidents-actifs seront gérés via ce nouvel outil de gestion de fichier clientèle.

Le titulaire devra procéder à la :

- vérification des justificatifs
- création du profil usager et éventuellement scan et enregistrements des documents sur le logiciel.
- création du véhicule et attribution des zones de stationnement autorisées pour obtenir le droit préférentiel.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions du marché initial et de ses avenants n°2 et 3 sont inchangées.

Fait à NIORT, le

Pour la Ville de Niort,

Pour le titulaire,
La SO SPACE
Le président Directeur Général,
Luc DELAGARDE